

**COMMUNE DE VEZINS****Conseil Municipal**

Session ordinaire

**Séance du mardi 3 septembre 2013**

Après approbation du compte-rendu de la séance du Conseil du 9 juillet 2013, Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'examen de l'ordre du jour.

**\* URBANISME****- Déclarations d'intention d'aliéner**

Le Conseil municipal décide de ne pas préempter les biens suivants :

- 1 et 2 impasse Saint Crespin (bâti et non bâti) ;
- 59 rue Nationale (non bâti) ;
- 61 rue Nationale (non bâti).

**- Aménagement des jardins communaux – Marché de maîtrise d'œuvre avec le cabinet Christiaens/Jeanneau/Rigaudeau**

Dans le cadre de l'urbanisation des actuels jardins communaux, il est nécessaire de passer un marché de maîtrise d'œuvre, tant pour les travaux de géométrie que pour ceux d'ingénierie. Le coût de ces marchés est respectivement de 5 670 € HT et 3 750 € HT.

M. le Maire rappelle que les études de faisabilité (relevé topographique et esquisse) effectuées par le même cabinet ont coûté 1 612,95 € HT.

Les élus approuvent ce marché et autorisent Monsieur le Maire à le signer.

**\* FINANCES****- Contrat de Territoire – Demande de subvention au Conseil Général**

Monsieur le Maire rappelle le projet de réfection et de mise en accessibilité des trottoirs du lotissement du Couvent. Dans ce cadre, un dossier de demande de subvention a été monté pour le volet 3 du contrat de territoire conclu entre la CAC et le Département.

La CAC ayant décidé de diviser les 400 000 € qui lui ont été attribués en 14 parts (13 communes + CAC). 28 571,40 € reviennent à Vezens.

Le Conseil Municipal demande au Conseil Général l'attribution de cette subvention.

**- Gratification attribuée au stagiaire Maxime Gourichon**

Monsieur le Maire expose aux élus que M. Gourichon a été en stage durant quatre semaines en juin/juillet 2013.

Il a donné toute satisfaction en termes de qualité de travail, d'autonomie et de volontarisme, notamment lors de la nuit de la Fête de la Musique. Il propose donc de lui verser une gratification de 700 €.

Le Conseil Municipal approuve l'attribution d'une gratification de 700 € à M. Maxime Gourichon.

## - Budget Principal – Décision modificative n°4

La décision modificative suivante est approuvée à l'unanimité des présents.

DÉSIGNATION	RECETTES	DÉPENSES
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
<b>D 014 : Atténuation des produits</b>		<b>+ 1 000,00 €</b>
D 73925 : FPIC		+ 1 000,00 €
<b>D 65 : Autres charges de gestion courante</b>		<b>+ 5 000,00 €</b>
D 6534 : Cotisations de sécurité sociale – part patronale		+ 5 000,00 €
<b>D 66 : Charges financières</b>		<b>- 8 500,00 €</b>
D 66111 : Intérêts réglés à l'échéance		- 5 500,00 €
D 6615 : Intérêts des lignes de trésorerie		- 3 000,00 €
<b>D 023 : Virement à la section d'investissement</b>		<b>+ 2 500,00 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>0,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		
<b>R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>+ 2 500,00 €</b>	
<b>D 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>		<b>+ 2 500,00 €</b>
D 1641 : Emprunts en euros		+ 2 500,00 €
<b>D 21/300 : Immobilisations corporelles – Opération 300</b>		<b>- 1 600,00 €</b>
D 2112/300 : Terrains de voirie – Opération 300		- 1 600,00 €
<b>D 21/400 : Immobilisations corporelles – Opération 400</b>		<b>+ 1 600,00 €</b>
D 2183/400 : Matériel informatique / Opération 400		+ 1 600,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 500,00 €</b>	<b>2 500,00 €</b>

### \* INTERCOMMUNALITÉ

#### - Convention avec la CAC – Intervention en Milieu Scolaire

Suite à une erreur dans le courrier de la CAC, le coût de l'heure d'intervention dans les écoles passe de 51,30 € à 51,50 €. Il est donc nécessaire de modifier la délibération du 30 avril dernier.

Le Conseil Municipal approuve ce nouveau prix.

#### - Fonds de concours versés au SIEMML – Mise en conformité de deux armoires

Suite à des contrôles techniques, l'armoire de commande de l'éclairage public de la rue de Cheneveau et celle de l'impasse de l'Abbé Giron ont été mises aux normes.

Le coût pour la Commune, pour chacune des armoires, représente 411,53 €.

Les élus approuvent l'opération et le versement de ces fonds de concours au SIEMML.

#### - Rapports sur la qualité et le prix des services publics – Eau potable, assainissement et gestion des déchets

Le Conseil Municipal prend acte des rapports annuels 2012 sur le prix et la qualité des services publics de l'assainissement et de la gestion des déchets émis par la Communauté d'Agglomération du Choletais et sur celui de l'eau potable émis par le SMAEP.

M. le Maire rappelle que les rapports édités par la CAC sont consultables sur son site internet.

### \* QUESTIONS DIVERSES

#### - Encombrants – Rappel des critères

M. le Maire souhaite rappeler les critères pour le ramassage des encombrants par les agents municipaux. Ce service est seulement proposé à destination des personnes ayant des difficultés pour se déplacer et sans famille à proximité ni moyen de locomotion.

#### - Jardins communaux

Pour remplacer les planches actuelles, de nouveaux jardins communaux vont être créés. Leur localisation est envisagée sur les terrains communaux du chemin du Métreau. Des jardiniers actuels, seuls 3 souhaitent obtenir une nouvelle planche, donc 5 ou 6 jardins de 100 m<sup>2</sup> seraient aménagés.

**- Salle informatique**

Le CSI Chloro'Fil demande une salle pour proposer des cours d'informatique. Une pièce de la Maison des Associations leur sera attribuée. Une convention d'utilisation sera mise en place.

**- Travaux d'assainissement rue du Pont**

Des travaux menés par la CAC vont bientôt débiter rue du Pont. Ils ont pour objet de redimensionner la canalisation partant de la rue du Pont vers l'ancienne station d'épuration.

*Les prochains Conseils Municipaux auront lieu le mardi 8 octobre à 19h00, le jeudi 7 novembre et le mercredi 18 décembre à 18h30.*

**Le présent extrait est affiché, à la porte de la mairie, en exécution de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

**Le Maire,  
Cédric VAN VOOREN**